



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1122**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-16966-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED - COMPTE RENDU AFFICHE - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE</p>

OBJET : STATIONNEMENT PAYANT. CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 29 DECEMBRE 1986. RAPPORT DU DELEGATAIRE EXERCICE 2010. - INFORMATION DU CONSEIL

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



02.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -

Etudes Juridiques et Marchés Publics

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : STATIONNEMENT PAYANT. CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 29 DECEMBRE 1986. RAPPORT DU DELEGATAIRE EXERCICE 2010. - INFORMATION DU CONSEIL

Mes Chers Collègues,

La « SEMEPA », conformément aux dispositions de l'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, a transmis à la Ville d'Aix-en-Provence, le rapport retraçant l'activité de la concession du stationnement payant pour l'année 2010, dont la gestion lui a été confiée par convention du 29 Décembre 1986.

Vous trouverez, ci-annexé, le document élaboré par la « SEMEPA ». Ce document a été examiné favorablement par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 6 octobre 2011.

Je vous rappelle, qu'au titre de la convention susvisée, la « SEMEPA » gère les parcs bâtis (soit 3 730 places) : Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Méjanes, Mignet, Pasteur, Signoret et le stationnement payant sur voirie (soit 3 075 places).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demanderai de bien vouloir **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

**2011.1122 - STATIONNEMENT PAYANT. CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DU 29 DECEMBRE 1986. RAPPORT DU DELEGATAIRE EXERCICE 2010. - INFORMATION DU
CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT

A

AIX-EN-PROVENCE

CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

EXERCICE 2010

RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE AU CONCEDANT

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI

N° 95-127 DU 8 FEVRIER 1995

S E M E P A

ACTIVITE STATIONNEMENT

En vertu d'un contrat de concession en date du 19 décembre 1986 et de ses avenants successifs, la S.E.M.E.P.A. est concessionnaire du stationnement payant à Aix-en-Provence.

La concession comprend sept parcs de stationnement :

- BELLEGARDE 340 places – ouvert en 1977
- CARDEURS 125 places – ouvert en 1997
- CARNOT 675 places – ouvert en 1977 pour 320 places étendu en 1989
- PASTEUR 680 places – ouvert en 1978 pour 415 places et agrandi en 1987 et 1997
- MIGNET 500 places – ouvert en novembre 1991- ouverture de l'extension de 300 places en août 2010 – Le parking Mignet compte désormais 810 places
- SIGNORET 300 places – ouvert en octobre 1993
- MEJANES 800 places – ouvert en octobre 1992

L'avenant n°16 au contrat de concession, en date du 30 août 2004 a pris acte du retrait de la concession des parcs de stationnement Thomson (450 places), Villevieille (30 places), Aigle d'or (50 places), Passage à niveau (130 places), Lapierre (450 places), et Gare Routière (360 places) tous situés sur l'emprise de l'opération d'aménagement Sextius Mirabeau, pour permettre la réalisation de la dite opération.

Pour atténuer les difficultés rencontrées par les automobilistes Aixois, la SEMEPA a pu mettre en service fin juin 2004 le parking de l'entrepôt d'une capacité de 130 places, situé dans l'emprise de la future voie Georges POMPIDOU. Il a été fermé en novembre 2006 pour permettre la réalisation des fouilles archéologiques préalables à la réalisation de la voie.

En outre dans le cadre du rachat du bâtiment de la poste avenue des Belges, l'aménagement d'un centre de distribution du courrier a du être réalisé au Parking Pasteur avec l'accord de la municipalité. Ces travaux ont conduit à la suppression de 35 places de stationnement.

Par ailleurs, la S.E.M.E.P.A. exploite depuis début 1997, 3.075 places de stationnement payant sur voirie.

En ce qui concerne le parking MEJANES, il convient de rappeler que le Conseil Municipal du 18 décembre 1997 a décidé le rachat de la concession, pour la confier à la S.E.M.E.P.A.

Sur les dix dernières années, la fréquentation horaire dans les parcs de stationnement a évolué de la façon suivante :

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARCS DE STATIONNEMENT

PARCS	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bellegarde	249.750	301.278	321.208	334.639	339.432	333.271	351.275	346.875	317.350	297.503	308.821	312 499
Cardeurs	183.750	178.973	182.314	180.059	177.450	175.524	177.021	161.691	165.575	151.981	153.242	146 509
Carnot	290.745	271.150	336.362	369.252	387.542	399.756	395.561	425.820	373.870	331.763	346.860	336 161
Pasteur	337.185	368.878	368.027	363.508	371.983	388.224	377.611	373.132	347.148	327.553	329.785	326 905
Mignet	471.592	506.795	546.001	554.470	570.864	625.154	590.994	616.158	542.775	460.326	467.500	454 836
Signoret	22.455	22.576	20.268	22.045	21.954	21.883	16.296	19.671	13.394	10.670	14.442	13 816
Méjanès	59.272	81.931	96.459	95.754	131.111	151.715	152.374	164.058	165.102	159.783	163.385	168 379
Entrepôt						27.248	71.308	28.362	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
TOTAUX	1.614.749	1.731.581	1.870.639	1.919.727	2.000.336	2.122.775	2.132.440	2.135.767	1.973.023	1.792.394	1.813.289	1 901 914

Ces chiffres comprennent le nombre des usagers ayant stationné gratuitement moins d'une demi-heure dans chaque parc.

Bellegarde 40.993 entrées gratuites
 Carnot 20.953 entrées gratuites
 Pasteur 46.532 entrées gratuites
 Mignet 42.511 entrées gratuites
 Méjanès 24.646 entrées gratuites

Soit un total de : **175 635** stationnements de moins d'une demi-heure et gratuits.

En 2010, nous constatons une hausse de la fréquentation dans la totalité des parcs de stationnement :

Bellegarde : + 1%
 Cardeurs : - 4%
 Carnot : - 3% réhabilité en partie en 2009, certains travaux se sont poursuivis en 2010
 Méjanès : + 3% La hausse constatée en 2009 (+2%) se poursuit
 Mignet : - 3% Fin des travaux extension et réhabilitation partie ancienne fin juillet 2010
 Pasteur : - 1%
 Signoret : - 4%

La montée en puissance (+ 66 % pour 2008, +9% pour 2009 et +6% pour 2010) du parc Rotonde (ne faisant pas l'objet de cette concession) permet la redistribution de l'offre de stationnement dans toute la Ville et continue de recréer une offre dans des parcs qui étaient auparavant souvent saturés.

Les parcs de stationnement objets de la concession, reçoivent donc en moyenne (hors abonnés) 4 819 clients par jour si l'on inclut les dimanches et jours fériés et 5.864 par jour si on les exclut.

Dans le détail et compte tenu des places occupées par les abonnés, la fréquentation horaire des parcs s'établit comme suit en 2010 :

2010	Nombre d'entrées payantes	Recettes Horaires Hors Taxes	Taux de Rotation	Ticket Moyen hors taxes	Ticket Moyen TTC
Bellegarde 340 places	271 506	842 817 €	2,40	3,10 €	3,71 €
Cardeurs 125 places	146 509	515 491 €	3,21	3,52 €	4,21 €
Carnot 675 places	315 208	1 021 338 €	2,49	3,24 €	3,88 €
Pasteur 680 places	280 373	748 592 €	2,40	2,67 €	3,19 €
Mignet 810 places	412 325	1 329 023 €	2,73	3,22 €	3,85 €
Signoret 300 places	13 816	20 170 €	0,60	1,46 €	1,75 €
Méjanès 800 places	143 733	373 205 €	1,59	2,60 €	3,11 €
TOTAL 3730 Places	1 583 470	4 850 636 €	2.21	3,06 €	3,66 €

La fréquentation des parcs de stationnement par les usagers horaires s'apprécie en fonction d'un ratio appelé taux de rotation. Il indique combien de véhicules occupent un même emplacement dans une journée de 24 heures. Le ticket moyen TTC représente la somme moyenne payée par chaque usager.

➤ L'évolution de la fréquentation s'établit comme suit pour ce qui concerne les clients payants

PARCS	en valeur relative	en valeur absolue
BELLEGARDE	+ 1%	+ 3 678
CARDEURS	- 4 %	- 6 733
CARNOT	- 3 %	- 10 699
PASTEUR	- 1 %	- 2 880
MIGNET	- 3 %	- 12 490
SIGNORET	- 4 %	- 626
MEJANES	+ 3 %	+ 4 994
TOTAL	- 3%	- 24 756

TARIFS 2010

PTH = 12 €* BELLEGARDE CARNOT	CARDEURS	PASTEUR	MIGNET	MEJANES	SIGNORET
HORAIRE DE JOUR 8H à 19H					
Moins d'une demi-heure	gratuit		gratuit	gratuit	
1 €	40 mn	35 mn	45 mn	35 mn	45 mn
1€ supplémentaire	+ 40 mn	+ 35 mn	+ 50 mn	+ 35 mn	+ 50 mn
1€ supplémentaire	+ 45 mn	+ 40 mn	+ 50 mn	+ 40 mn	+ 50 mn
1€ supplémentaire	+ 50 mn	+ 45 mn	+ 55 mn	+ 45 mn	+ 55 mn
1€ supplémentaire	+ 55 mn	+ 50 mn	+ 55 mn	+ 50 mn	+ 55 mn
supplémentaire	+ 55 mn	+ 50 mn	+ 55 mn	+ 50 mn	+ 55 mn
LA JOURNEE DE 24 H	15 €	15 €	15 €	15€	15 €
HORAIRE DE NUIT 19H à 8H					
Moins d'une demi-heure	gratuit		gratuit	gratuit	
Pour 1 €	60 mn	60 mn	60 mn	60 mn	60 mn
1€ supplémentaire	+ 300 mn	+ 300 mn	+ 300 mn	+ 300 mn	+ 300 mn
1€ supplémentaire	+ 420 mn	+ 420 mn	+ 420 mn	+ 420 mn	+ 420 mn

ABONNEMENTS : TARIFS 2010

ABONNEMENTS	BELLEGARDE CARNOT		CARDEURS	PASTEUR		MEJANES		MIGNET		SIGNORET	
	Résident	Non Résident		Résident	Non Résident	Résident	Non Résident	Résident	Non Résident	Résident	Non Résident
PAR MOIS	69€	80€		61€	70€	46€	65€	84€	100€	61€	70€
PAR TRIMESTRE	207€	240€		183€	210€	138€	195€	252€	300€	183€	210€
PAR SEMESTRE	414€	480€		366€	420€	276€	390€	504€	600€	366€	420€
PAR AN	760€	880€		670€	770€	488€	715€	945€	1100€	670€	770€
ABONNEMENTS DE NUIT	25€		35€	25€		25€		25€			
ABONNEMENTS MOTO TRIMESTRE	90€		90€	90€		90€		90€			

La structure des tarifs horaires est inchangée. Elle consiste à attribuer un certain nombre de minutes par euro payé.

Par ailleurs, le nombre d'abonnés est très important et la plupart des demandes ne peuvent être satisfaites mais la redistribution de l'offre créée par la mise en service du parc Rotonde a permis de nouvelles attributions.

Quelques amodiations sont vendues dans les parcs et notamment au parc Mignet dans le cadre du permis de construire de l'immeuble Malherbe, mais également 71 ont été vendues à la DRAC au parc Carnot.

Il faut noter que le Conseil d'Administration, a autorisé le stationnement des deux roues motorisés dans les parcs, ce qui semble satisfaire en particulier les utilisateurs habitant dans le centre ville.

Le tarif de l'abonnement a été fixé à 30 euros par mois.

Le tarif des amodiations a été fixé à 25.000 euros TTC pour 30 ans et 30.000 euros TTC pour 50 ans.

Au 31 décembre 2010 la situation des abonnés dans les parcs était la suivante :

PARCS	ABONNES PERMANENTS	VARIATION	ABONNES DE NUIT	ABONNES MAIRIE	LISTE D'ATTENTE	AMODIATION	ABONNES MOTO
BELLEGARDE	116	- 18	59	/	348	4	8
CARDEURS	0	/	44	/	/	0	7
CARNOT	499	+ 34	32	9	54	100	9
PASTEUR	513	+ 13	34	81	599	9	7
MIGNET	189	+ 7	61	14	632	54	4
SIGNORET	350	+ 5	/	23	200	4	0
MEJANES	733	- 71	2	60	0	105	7
TOTAUX	2 409	- 30	232	202	1 833	276	42

Il faut noter que le parking Signoret reçoit essentiellement des abonnés et très peu de clients horaires.

Les parcs accueillent d'ailleurs des abonnés en surnombre.

La forte demande d'abonnements et, d'une façon générale, la fréquentation élevée s'explique en partie par des tarifs raisonnables. Les listes d'attente restent importantes sauf pour le parking Mejanes En dépit de la proximité du parking Rotonde, peu de personnes en liste d'attente acceptent la proposition d'abonnement « sans délai » vers le parking Méjanes

► **Des abonnements de nuit** ont été proposés aux habitants du centre ville. Leur nombre s'élevait à 232 à la fin de l'année 2010.

Les abonnements de nuit permettent de stationner 24h/24h et d'entrer et sortir du parking autant de fois que le souhaite l'utilisateur. Cependant, deux zones de tarification sont facturées de façon différente :

- Tarification mensuelle forfaitaire pour la partie nuit, de 19 h à 8 h et le dimanche toute la journée, soit 102 h par semaine,
- Tarification horaire pour les heures de jour, du lundi au samedi de 8 h à 19 h, soit 66 heures par semaine.

Chaque mois l'abonné reçoit à son adresse une facture comportant le forfait de nuit pour le mois qui commence ; le prix des stationnements de jour, s'il y en a, est payé au jour le jour auprès des caisses automatiques.

Les tarifs des abonnements de nuit sont les suivants :

Tarifs forfaitaires mensuels pour les heures de nuit

* Parc Bellegarde	25 €
* Parc Carnot	25 €
* Parc Pasteur	25 €
* Parc Mignet	25 €
* Parc Méjanes	25 €
* Parc Cardeurs	35 €

Tarifs horaires pour les heures de jour

* Parc Bellegarde	pour 1 € : 40 minutes
* Parc Carnot	pour 1 € : 40 minutes
* Parc Pasteur	pour 1 € : 45 minutes
* Parc Mignet	pour 1 € : 35 minutes
* Parc Méjanes	pour 1 € : 50 minutes
* Parc Cardeurs	pour 1 € : 35 minutes

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, sur les 7 parcs de stationnement exploités par la société, un seul fonctionne en 3 x 8 :

- ☛ Mignet

six fonctionnent en 2 x 8 :

- ☛ Cardeurs
- ☛ Carnot
- ☛ Méjanes
- ☛ Bellegarde
- ☛ Pasteur
- ☛ Signoret (suivi depuis Bellegarde)

Dans ces derniers, une société prestataire de service assume une présence la nuit, dimanches et jours fériés tout en assurant le nettoyage des ouvrages.

Enfin le parking **Signoret**, qui n'héberge quasiment que des abonnés, est géré à distance par le personnel du parking Bellegarde éloigné de moins de 150 mètres.

► **Les services de la société** procèdent à la rénovation des parcs les plus anciens pour les rapprocher des prestations fournies au parking Rotonde.

L'extension du parking **Mignet** pour porter sa capacité de 500 à 800 places a été l'occasion de réhabiliter la partie ancienne et de renouveler le matériel de péage. La fin des travaux comme annoncée a été effective fin juillet 2010. L'extension du parking a été ouverte au public 11er août 2010

Le parking des **CARDEURS** a connu des travaux consistant au remplacement des trois escaliers en colimaçon par trois escaliers droits, plus confortables pour les usagers ainsi que la création d'un ascenseur, permettant l'accès de cet ouvrage aux personnes à mobilité réduite.

Le parking **Méjanes** a fait l'objet d'une réhabilitation complète de son éclairage. Dans le cadre du développement durable, il a été mis en place des appareils conformes à la norme européenne concernant le remplacement des ballasts ferromagnétiques par des ballasts électroniques avec réduction partielle de l'éclairage en l'absence de tout mouvement (voiture ou piéton). Résultats escomptés, une économie d'énergie de plus de 30% sur le poste éclairage et l'obtention d'un certificat d'économie d'énergie (C.E.E. dit aussi certificat blanc) d'une valeur de 2 245 €

Une opération similaire a été engagée sur le parking **Carnot**, ainsi que la rénovation des peintures. Le réaménagement et l'agrandissement du poste de contrôle. et le renouvellement du matériel de péage sont programmés pour 2011.

Les installations de péage des parkings **Bellegarde** et **Méjanes** devraient être renouvelées dans le courant 2011- 2012

A titre indicatif, **729 215 transactions par carte bancaire** ont eu lieu pendant l'année **2010 pour un montant de 3 478 917 €uros.**

En ce qui concerne le parking Méjanes, dont la ville a racheté la concession à la société CIST pour un prix de 29 millions de francs hors taxes, et désormais donné en concession à la S.E.M.E.P.A, l'avenant n° 13, signé le 22 décembre 1997, prévoit le versement au concédant d'une redevance annuelle de 184 209,18 euros (1.208.333 F).

► **La sécurité** dans les parcs de stationnement se maintient à un niveau satisfaisant. Les systèmes vidéo avec stockage numérique permettent d'améliorer la surveillance. Les personnes sans abri ne pénètrent pas dans les parcs, ce dont les usagers sont satisfaits d'autant que, par ailleurs, les parcs sont maintenus dans un bon état de propreté.

► **Sur la voie publique**, le respect du stationnement n'est pas satisfaisant. Les recettes collectées sont passées de 3.184.019 euros en 2009 à 3.143.566 euros en 2010.

L'effectif des surveillants est toujours incomplet depuis huit ans, mais le renouvellement du personnel et une motivation nouvelle permettent de maintenir un bon niveau de surveillance.

Le nombre de contraventions dressées s'est élevé à 152 131 en 2009 contre 135 404 en 2010. Cette baisse s'explique par le transfert de quatre ASVP vers la Police Municipale en 2007, la mise en disponibilité d'un agent en 2009 et sa démission en 2010, ainsi que la mise à la retraite de la responsable, sans que cette dernière soit remplacée ce qui a diminué l'effectif d'autant, de nombreux travaux sur la voie publique auxquels se sont rajoutées des conditions climatiques défavorables.

Statistiquement, cela correspond à :

- 57 contraventions par agent et par jour
- ou encore 564 contraventions par jour
- ou encore 44 contraventions par place et par an

Il faut rappeler que depuis 1993, les agents chargés de la surveillance, peuvent sanctionner toutes les infractions relatives au stationnement, qu'il soit payant ou non. Cela doit contribuer à améliorer les conditions de stationnement et de circulation dans la ville.

L'intérêt de la S.E.M.E.P.A. qui a fait en sorte de rendre les parcs plus attrayants, et l'intérêt général qui voudrait que l'on circule plus facilement et qu'il y ait sur la voirie une plus forte rotation des véhicules, sont concomitants.

Le personnel chargé, par la ville, de la surveillance assure un travail de bonne qualité. L'effectif est de 19 surveillants lorsqu'il est complet. En moyenne il n'était toujours que de 13 surveillants en 2009 et 12 surveillants en 2010.

Le dernier recensement de la population permet d'établir que la ville d'AIX-EN-PROVENCE dispose de 21 places de stationnement payant pour 1 000 habitants, ce qui la situe en dessous de la moyenne nationale établie à 30 places.

Dans certaines rues, ce sont les habitants eux-mêmes qui souhaitent que le stationnement devienne payant.

A titre indicatif, le tarif résident a conduit en 2010 à une minoration des recettes de 123 046 € et concerne 82 293 transactions.

Les difficultés de circulation et de stationnement ont incité les usagers à utiliser davantage les parcs de stationnement.

Depuis que les parcs de stationnement sont équipés de caisses automatiques, il n'y a plus qu'un minimum d'encaissements manuels liés à des petits incidents de fonctionnement tels que, pertes de tickets ou tickets démagnétisés.

Grâce à ce dispositif, seul le caissier central manipule, désormais, des espèces (contre 35 personnes auparavant). Les machines délivrent des justificatifs de collecte et les agents affectés à la collecte ne font que retirer les tirelires verrouillées qui sont remises, pour comptage, au caissier central. Une double procédure de contrôle a été mise en place. Messieurs les Commissaires aux Comptes ont eu l'occasion d'en vérifier le fonctionnement. La caisse est informatisée et permet de nouvelles procédures de contrôle telle que la confrontation entre la billetterie et les montants enregistrés.

Le résultat de l'exercice de la concession est un bénéfice de 1 004 143 € après impôt sur les sociétés.

En ce qui concerne la qualité du service, il faut noter que les usagers des parcs de stationnement peuvent bénéficier :

- ✓ De tarifs horaires pour les stationnements de courte durée.
- ✓ D'abonnements permanents pour les stationnements de longue durée.
- ✓ D'abonnements de nuit pour les habitants du centre ville.
- ✓ De tarifications horaires de nuit, réduites pour les usagers qui souhaitent utiliser occasionnellement les parkings en horaire de nuit, appelées « forfait soirée » et permettant de stationner de 19 heures à 3 heures pour un prix de deux euros.
- ✓ D'un système de « chèques commerçants » par lequel ceux-ci peuvent rembourser à leurs clients, tout ou partie de leur stationnement en centre ville.

En ce qui concerne les usagers de la voie publique, un tarif « résidant » est à la disposition des habitants du centre ville. Ce tarif conduit à une réduction de 85 à 50 % sur le tarif normal.

Dans les parcs de stationnement, les usagers peuvent régler leur stationnement au moyen de caisses automatiques, qui acceptent les paiements en pièces de monnaie, en billets de 5, 10, 20 euros et par carte bancaire.

Le paiement par chèque est également accepté.

La mise en place d'une carte de fidélité a été effective en septembre 2010, pour permettre un accès facile dans tous les parcs de stationnement, sans passer par la caisse. A ce jour, 44 cartes de fidélité ont été attribuées

Les parcs Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Pasteur, Mignet et Méjanes sont ouverts 24h/24 h et 365 jours par an au stationnement horaire et tous les parcs restent accessibles 24h/24 h pour les abonnés.

En 2009, tous les parcs ont été soumis au contrôle de la Commission Communale de Sécurité qui a émis un avis favorable pour chacun d'entre eux.

L'ensemble des installations des parcs de stationnement de la Ville d'Aix fait l'objet de contrôles annuels par SOCOTEC qui en établit les rapports portant sur les installations électriques et quinquennal pour les ascenseurs. Cette année, il a été procédé au contrôle de l'ensemble des colonnes sèches, conformément à la nouvelle législation en vigueur.

Par ailleurs, des contrats de maintenance ont été souscrits pour tous les parcs, en ce qui concerne le matériel de péage : entrée-sortie caisse automatique et système central, le système de détection d'incendie, le système de détection des gaz (NO et CO), les systèmes de lutte contre l'incendie, les groupes électrogènes, les ascenseurs, les portes automatiques, le systèmes de relevage des eaux de ruissellement et eaux usées, la climatisation, la suppression des postes de contrôle, le système Central Parc et la vidéosurveillance.

2010 comme 2009 a vu la perfectibilité du logiciel « Central Parc », logiciel conçu par votre concessionnaire et dédié à la gestion des parcs.

La propreté des parcs de stationnement en 3 x 8 est assurée par une société de nettoyage qui intervient 6 jours sur 7 du lundi au samedi, dès 6 heures du matin.

Enfin, l'accès aux parkings étant strictement réservé aux usagers, les équipements sont dotés de contrôles vidéo qui permettent d'éviter que d'autres personnes y pénètrent, en particulier les personnes sans abri ne sont pas autorisées à accéder aux parcs de stationnement et n'y accèdent pas.



S.E.M.E.P.A.

S.A. au capital de 5 025 000 €

Siège social : 4 Rue Lapierre 13606 Aix-en-Provence

Siret n° 611 620 899 00108 R.C. Aix 61 B 89

COMPTES ANNUELS

2010

**SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2010
GLOBAL SOCIETE**

	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	écart en €	écart en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
- Production vendue biens et services	26 414 459	22 852 597	3 561 862	15,6%
- Production stockée - Recettes concessions	0	15 918 423	-15 918 423	-100,0%
- Production stockée - Service	4 719 025	2 769 470	1 949 555	70,4%
- Autres produits de gestion	5 121	159 278	-154 157	-96,8%
- Reprise / amort. & provisions	524 933	1 367 705	-842 772	-61,6%
- Transfert de charges	302 578			
Total des produits d'exploitation (1)	31 966 116	43 067 473	-11 403 935	-172,4%
CHARGES D'EXPLOITATION				
- Achats et var. de stock immeubles et terrains	10 500 559	15 918 423	-5 417 864	-34,0%
- Variation de stock d' en-cours	2 142 651	6 680 366	-4 537 715	-67,9%
- Autres achats et charges externes	3 594 364	3 362 062	232 302	6,9%
- Impôts, taxes et versements assimilés	562 658	1 354 605	-791 947	-58,5%
- Salaires et traitements	4 414 085	4 461 804	-47 719	-1,1%
- Charges sociales	2 052 806	2 026 391	26 415	1,3%
- Autres charges : charges de concession	2 071 294	1 747 057	324 237	18,6%
- Dotations aux amortissements	1 172 388	802 184	370 204	46,1%
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 896 228	750 579	1 145 649	152,6%
Total des charges d'exploitation (2)	28 407 034	37 103 472	-8 696 438	64,1%
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	3 559 082	5 964 001	-2 404 919	-40,3%
4. PRODUITS FINANCIERS	1 444 295	899 257	545 038	60,6%
5. CHARGES FINANCIERES	1 529 854	1 294 106	235 748	18,2%
6. RESULTAT FINANCIER (4-5)	-85 559	-394 849	309 290	-78,3%
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3+6)	3 473 522	5 569 152	-2 095 630	-37,6%
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 846	15	27 831	185540,3%
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	28 920	54 946	-26 026	-47,4%
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 530	1 366 051	-1 355 521	-99,2%
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 339	5 226	18 113	346,6%
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8-9)	22 896	-1 316 316	-1 339 212	101,7%
11 - Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	249 263	305 691	-56 428	-18,5%
12 - Impôts sur les bénéfices	703 686	1 783 344	-1 079 658	-60,5%
TOTAL DES PRODUITS (1+4+8)	33 467 176	44 021 691	-10 554 515	-24,0%
TOTAL DES CHARGES (2+5+9+11+12)	30 923 707	41 857 890	-10 934 183	-26,1%
RESULTAT	2 543 470	2 163 801	379 669	17,5%

**SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2010
ANALYTIQUE ACTIVITE STATIONNEMENT**

	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	écart	
			en €	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Rémunération voirie	1 562 907	1 562 448	459	0,0%
Recettes parcs	11 280 879	10 779 185	501 694	4,7%
Amodiations et redevances	137 286	130 838	6 448	4,9%
Loyers	118 786	119 525		
Emplacements publicitaires	109 037	112 120	-3 083	-2,7%
Chiffre d'affaires net	13 208 895	12 704 116	505 518	4,0%
Autres produits de gestion	0	2	-2	-100,0%
Reprises sur amortissements & provisions	186 664	573 714	-387 050	-67,5%
Transferts de charges	62 439	205 721	-143 282	-69,6%
1. Total produits d'exploitation	13 457 998	13 483 553	-24 816	-0,2%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	3 078 716	2 768 365	310 351	11,2%
Impôts, taxes et versements assimilés	356 806	1 276 781	-919 975	-72,1%
Salaires et traitements	2 603 911	2 442 117	4 682	0,2%
Charges sociales	1 182 297	1 170 382	2 488	0,2%
Charges spécifiques de concession :				
- Redevance radioélectrique	0	470	-470	-100,0%
- Redevance fixe	184 209	238 933	-54 724	-22,9%
- Amortissement s/redevance fixe de mise à disposition	177 778	177 778	0	0,0%
- Amortissement de caducité	1 573 592	1 329 876	243 716	18,3%
- Provisions pour renouvellement	135 715	75 429	60 286	79,9%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	1 062 679	727 110	335 569	46,2%
Dotation aux provisions pour risques et charges	521 563	337 847	183 716	54,4%
2. Total charges d'exploitation	10 877 266	10 545 088	165 639	1,6%
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	2 580 731	2 938 464	-190 455	-6,5%
4. PRODUITS FINANCIERS	365 288	201 813	163 475	81,0%
5. CHARGES FINANCIERES	1 529 492	1 292 445	237 047	18,3%
6. RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	-1 164 204	-1 090 632	-73 572	6,7%
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	1 583 066	1 847 833	-264 028	-14,3%
8. PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	13 913	15	13 898	NS
Sur opérations en capital	15 474	6 268	9 206	146,9%
9. CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	6 637	119 662	-113 025	-94,5%
Sur opérations en capital	12 461	5 226	7 235	138,4%
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8 + 9)	10 290	-118 605	128 895	-108,7%
11. PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	141 554	113 737	27 817	0,0%
12. IMPOT SUR LES BENEFICES	399 713	663 522	-209 746	-31,6%
TOTAL DES PRODUITS (1 + 4 + 8)	13 852 673	13 691 649	161 024	1,2%
TOTAL DES CHARGES (2 + 5 + 9 + 11 + 12)	12 967 124	12 739 680	114 968	0,9%
RESULTAT	885 550	951 969	46 056	4,8%

SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2010
CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	écart	
			en €	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Rémunération voirie	1 562 907	1 562 448	459	0,0%
Recettes parcs	6 747 491	6 563 336	184 155	2,8%
Amodiations et redevances	132 013	127 376	4 637	3,6%
Loyers	104 206	111 123	-6 917	-6,2%
Emplacements publicitaires	44 898	46 167	-1 270	-2,8%
Chiffre d'affaires net	8 591 515	8 410 450	181 065	2,2%
Autres produits de gestion	0	2	-2	-100,0%
Reprises sur amortissements & provisions	121 783	418 655	-296 871	-70,9%
Transferts de charges	60 233	174 853	-114 620	-65,6%
1. Total produits d'exploitation	8 773 531	9 003 960	-230 428	-2,6%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	1 982 702	1 936 759	45 943	2,4%
Impôts, taxes et versements assimilés	271 712	725 683	-453 971	-62,6%
Salaires et traitements	1 937 561	1 840 379	97 182	5,3%
Charges sociales	879 731	898 064	-18 333	-2,0%
<i>frais de personnel en % des produits d'exploitation</i>	32,11%	30,41%		
Charges spécifiques concession :				
- Redevance radioélectrique	0	0	0	
- Redevance fixe	184 209	238 933	-54 724	-22,9%
- Amortissement s/redevance fixe de mise à disposition	0	0	0	
- Amortissement de caducité	751 638	509 736	241 902	47,5%
- Provisions pour renouvellement	48 581	51 878	-3 297	-6,4%
<i>charges de concession en % des produits d'exploitation</i>	11,22%	11,20%		
dotations aux amortissements sur immobilisations	597 637	283 155	314 482	111,1%
dotations aux provisions pour risques & charges	510 573	232 969	277 605	119,2%
2. Total charges d'exploitation	7 164 344	6 717 555	446 789	6,7%
<i>en % des produits d'exploitation</i>	81,66%	74,61%		
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	1 609 188	2 286 405	-677 217	-29,6%
<i>en % des produits d'exploitation</i>	18,34%	25,39%		
4. PRODUITS FINANCIERS	237 297	133 290	104 007	78,0%
5. CHARGES FINANCIERES	410 404	467 337	-56 933	-12,2%
6. RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	-173 107	-334 047	160 940	-48,2%
<i>en % des produits d'exploitation</i>	-1,97%	-3,71%		
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	1 436 081	1 952 358	-516 277	-26,4%
<i>en % des produits d'exploitation</i>	16,37%	21,68%		
8. PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	7 020	0	7 020	
Sur opérations en capital	15 474	4 124	11 351	275,3%
9. CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	4 004	91 227	-87 223	-95,6%
Sur opérations en capital	12 461	5 226	7 235	138,4%
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8 + 9)	6 029	-92 329	98 358	-106,5%
11. PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	105 330	85 712	19 618	22,9%
12. IMPOT SUR LES BENEFICES	415 735	728 305	-312 570	-42,9%
TOTAL DES PRODUITS (1 + 4 + 8)	9 033 322	9 141 374	-108 052	-1,2%
TOTAL DES CHARGES (2 + 5 + 9 + 11 + 12)	8 112 277	8 095 362	16 915	0,2%
RESULTAT	921 045	1 046 012	-124 967	-11,9%
<i>en % des produits d'exploitation</i>	10,50%	11,62%		